

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2022

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 08/11/2022
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 28/11/2022
<b>NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :</b>  - Inscrits : 62 - Présents : 39 - Pouvoirs : 3 - Votants : 42 - Pour : 42 - Contre : 0 - Abstention : 0
<b>OBJET :</b>  <b>Avenant N° 3 au contrat de concession ENEDIS-EDF signé le 26 juin 2020 pour intégration de la Ville de ALBERT</b>

L’an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 novembre à 9 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 39 délégués dont 3 avaient un pouvoir de vote validé sur 62 délégués convoqués, formant la majorité des délégués en exercice.

Etaient absents et excusés : 23 délégués.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que les limites du territoire de la concession ENEDIS-EDF pour le service public de distribution d’énergie électrique telles que définies dans le contrat de concession signé le 26 juin 2020, doivent évoluer.

En effet, une nouvelle commune a délibéré pour adhérer à la Fédération Départementale d’Energie de la Somme :

Code INSEE et COMMUNE	Population Municipale	Population Totale
80016 ALBERT	9 779	9 945

Population entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette commune est en concession individuelle avec ENEDIS-EDF.

VU la délibération du Comité de la FDE 80 en date du 18 janvier 2022 acceptant l’adhésion de la commune d’ALBERT ;

VU l’Arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2022 portant extension du périmètre de de la FDE 80 et autorisant la commune d’ALBERT à adhérer à la FDE80 ;

Il est nécessaire de signer un avenant au contrat de concession pour le service public de distribution d’énergie électrique afin d’intégrer la ville précitée dans le territoire de la concession FDE80.

Les dispositions du cahier des charges annexé à la convention de concession précitée, ainsi que ses autres annexes et avenants associés, seront applicables sur l’ensemble du territoire de la commune susnommée.

Le Comité, ouï l’exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la signature de l’avenant N°3 modifiant les limites territoriales de la concession ENEDIS-EDF ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le Président,

Franck BEAUVARLET

